

Journée Politique Enfance et Jeunesse

« Réflexe participatif »

**Allocution de clôture de
Mme Cesla Amarelle
Cheffe du DFJC**

Vendredi 26 janvier 2018, 16h

UNIL, Anthropole

Mesdames et Messieurs,

Je ne cache pas mon plaisir de pouvoir être parmi vous aujourd'hui pour prononcer ces quelques mots de conclusion à cette journée dédiée à la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Ce plaisir repose sur le fait que le Canton de Vaud a connu un tournant historique en 2017, lorsque le Conseil d'Etat a adopté les lignes directrices de sa politique de l'enfance et de la jeunesse. Bénéficiant de l'impulsion créée par la *Loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse* et du soutien financier de l'Office fédéral des assurances, pas moins de 15 services de l'Etat ont œuvré à construire l'architecture de cette politique. C'est un tour de force remarquable et je vous apporte ici, au nom du Gouvernement vaudois, nos sincères félicitations pour cette réalisation.

En second lieu, c'est votre présence nombreuse aujourd'hui et la grande diversité des champs professionnels que vous représentez qui me réjouissent. Ils témoignent de l'intérêt que vous portez vous aussi, aux côtés de l'Etat et dans l'accomplissement des missions qui sont les vôtres, au respect des droits de l'enfant.

Le préambule de la Constitution vaudoise rappelle que notre société veut favoriser l'épanouissement de chacun et être ouverte au monde. Ce texte, une boussole pour notre activité politique quotidienne, souligne que notre société mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres. Aujourd'hui, lorsqu'on parle d'enfants et de leur droit à être entendu, c'est bien parce que nous sommes guidés par ce principe fondamental.

La Commission de coordination de la PEJ a pris l'option de démarrer ses travaux par la thématique de la participation des enfants. Ses résultats ne sont pas uniquement la

réalisation de cette journée, mais bien l'exercice qu'effectue chacun des services concernés à l'interne de leurs organisations. Il s'agit de vérifier qu'à chaque étape impliquant les enfants et les jeunes, ceux-ci puissent donner leurs avis et faire résonner leur voix ; qu'ils soient entendus et compris.

Nous avons à remplir ce mandat essentiel que nous confère l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse. Nous devons le faire en étant ambitieux: il ne suffit pas de vouloir l'intérêt supérieur de l'enfant et d'agir pour lui au mieux de ses intérêts. Il faut agir avec lui, s'enquérir de son opinion, vérifier quelle est sa perception des réalités vécues, et s'enquérir de son intérêt. Il faut donc l'intégrer pleinement dans les processus des décisions qui le toucheront lui, en premier lieu.

Si l'audition de l'enfant, dans le cadre des procédures judiciaires le concernant, a vite été intégrée dans le cadre législatif, l'importance de sa parole et la notion plus large de sa participation à la vie sociale doivent être intégrées de manière plus forte, aussi bien au niveau politique que par les professionnels du terrain. Cette participation de l'enfant et, de manière générale, l'affirmation concrète de ses droits est donc aujourd'hui une priorité politique.

Au niveau fédéral, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a posé, en mai 2016, ses recommandations pour le développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons. Ses principes sont l'équité des chances, le développement harmonieux et une protection adéquate des enfants et des jeunes.

Dans son programme de législature 2017-2022 enfin, le Conseil d'Etat vaudois s'est posé comme objectif la mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Parmi le panel de mesure qui définissent les objectifs du Conseil d'Etat, on trouve notamment celle d'encourager la participation à la vie citoyenne et aux projets publics et celle de renforcer la participation des jeunes au moyen d'outils numériques et didactiques.

Vous le constatez, à tous les niveaux politiques de notre pays, nous avons souhaité laisser une large place à la jeunesse. Ce n'est pas anodin. Dans un monde en constant bouleversement et en perpétuel changement, nous avons conscience que la voix de la jeunesse doit impérativement primer : prenant des décisions aujourd'hui pour le monde de demain qui, sans le moindre doute, sera très différent, nous devons accorder à la jeunesse une large participation à nos choix. Car c'est cette jeunesse qui sera à nos places respectives demain. Car c'est cette jeunesse qui tirera les conséquences ou les bénéfices

des décisions prises aujourd'hui, au niveau politique, comme au niveau individuel. Car c'est cette jeunesse qui incarne, ici et maintenant, l'avenir.

L'enfance et la jeunesse est au cœur des activités de mon Département. Et si mes objectifs se tournent aujourd'hui vers l'éducation numérique, vers la mise en place de prestations pouvant répondre au comportement de certains élèves en milieu scolaire et vers de la formation professionnelle, ces projets inscrivent tous dans les lignes directrices de la politique de l'enfance et de la jeunesse. La poursuite de ces objectifs représente un double défi : d'une part les porter au niveau politique, mais surtout, trouver un moyen de penser ces politiques pour les enfants et les jeunes avec les enfants et les jeunes.

Le Conseil d'Etat pourra prochainement affirmer ses engagements en la matière lorsqu'il s'agira de répondre au Grand Conseil vaudois, dans le cadre de la révision de la Loi sur le

soutien aux activités de jeunesse, au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. Ce postulat qui vise à renforcer le rôle de la Commission des jeunes en demandant qu'elle soit consultée systématiquement lorsque des objets touchent l'enfance et la jeunesse.

La commission de coordination de la PEJ a encore bien sûr beaucoup de travail devant elle ; son démarrage promet un bel avenir à nos jeunes. Je me réjouis ainsi de la voir traiter à l'avenir les thématiques concernant la prévention, la protection et l'éducation au sens général.

Avant de mettre un terme à ce message qui clôt une journée riche pour chacun, je tiens spécialement à m'adresser à tous les enfants et les jeunes qui y ont participé, qui sont venus témoigner. A vous qui êtes présents dans la salle, je vous dis mon admiration et ma reconnaissance. Je vous dis aussi: sachez que ce pays vous appartient, quel que soit votre

origine et votre milieu social. Vous agissez dans ce pays en héritiers de sa riche et magnifique tradition démocratique. Elle consacre la liberté d'avoir un avis, le droit de participer, le droit de faire entendre sa voix, demain, bientôt pour vous tous, le droit de voter lors des multiples consultations populaires organisées à tous les échelons de notre pays fédéraliste.

Jeunes gens ici présents, ne laissez jamais personne vous donner l'impression que vous ne comptez pas, ou que vous n'avez pas votre place dans l'histoire de ce pays. Parce que vous en avez une. Et que vous avez le droit d'être qui vous êtes. Je le souligne avec force : que cette journée fortifie votre désir d'être des citoyens actifs. Vous en avez le droit mais ce n'est pas un dû. Vous devez vous l'approprier chaque jour. >Cela suppose apprendre, se former et s'informer, Cela suppose défendre des valeurs. Il y aura des obstacles, vous devrez lutter, mais je sais que si vous en avez la volonté vous y arriverez.

Je ne voudrais manquer de remercier tous les intervenants ainsi que les participants à cette journée. Plus particulièrement, mes remerciements chaleureux s'adressent :

- à la classe de 5P de Monsieur Savary de l'établissement scolaire de Granges Marnand,**
- à la classe de 6P de Madame Menager de l'établissement scolaire de Mon-Repos à Lausanne,**
- à la classe de dernière année de Madame Studer du gymnase Nyon,**
- à la Commission des jeunes du Canton de Vaud et à son Président, M. Alexandre Legrain, qui a accompagnés toute la journée avec Mme Latha Heiniger du SPJ,**

Mes remerciements s'adressent enfin à la commission de coordination de la PEJ et au SPJ qui la préside et qui a organisé cette journée.

Au terme de cette journée, j'adresse le vœu que tous les professionnels que vous êtes deviendront ou continueront à être des promoteurs enthousiastes de la participation des

enfants et des jeunes. Je me permets enfin de vous témoigner à nouveau ma reconnaissance pour le travail à la fois passionnant et exigeant que vous accomplissez toutes et tous au service de la jeunesse de notre Canton.

Je vous remercie de votre attention.